

Motion relative au plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAE) mesures 411 Elevage et 414 Energie

La chambre d'Agriculture de Lozère, réunie en Session le 21 février 2017 à Mende, sous la Présidence de Madame Christine VALENTIN, adopte la motion suivante :

CONSIDERANT

- Que la modernisation et l'adaptation des outils de production sont indispensables pour l'avenir des exploitations d'élevage,
- Que le dispositif PCAE est essentiel pour le soutien à la compétitivité et à l'adaptation des exploitations d'élevage particulièrement en Lozère qui a peu eu accès aux aides PMPOA,
- Que le nombre de dossiers Lozériens représente 75 % des dossiers de l'ex Région LR,
- Que la Région a dû engager des crédits complémentaires en 2015 et 2016 pour financer les dossiers de l'ex Région LR et qu'elle a annoncé ne pas pouvoir poursuivre cet effort jusqu'à la fin du programme actuel,
- Que l'enveloppe 2016 FEADER LR représentait 8 % des investissements éligibles de la mesure 411 alors qu'elle représentait 21 % pour Midi-Pyrénées,
- Que l'enveloppe 2016 de l'Etat représentait pour LR 4.7 % des investissements éligibles de la mesure 411 Elevage alors que ce pourcentage est de 7.7 % pour l'ex Région MP,
- Que les nouvelles modalités PCAE 2017 génèrent une baisse importante de la subvention moyenne par dossier et qu'elles sont moins favorables pour les éleveurs de l'ex Région LR,
- Que le nombre de projets d'investissements PCAE sera à nouveau très élevé en 2017 et que cette dynamique devrait se poursuivre,
- Que les enveloppes prévisionnelles FEADER pour les 2 appels à Projets 2017 qui sont de 1.52 millions d'€ pour la mesure 411 Elevage et 71 000 € pour la mesure 414 sont très insuffisantes pour financer tous les projets en cours d'élaboration ou prévus et ce malgré les nouvelles modalités PCAE 2017,
- L'impact économique des investissements bâtiments (15 à 20 millions d'euros par an au niveau régional).

DEMANDE

- Que tous les dossiers éligibles soient subventionnés et notifiés dans l'année de la demande,
- Que les enveloppes FEADER des mesures 411 Elevage et 414 soit augmentée à hauteur des besoins prévisionnels soit 4.5 millions d'€ pour la mesure 411 Elevage et 0.4 millions d'€ pour la mesure 414,
- Que l'enveloppe Etat soit portée pour l'ex LR au même niveau que pour la Région ex MP,
- Qu'un 3^{ème} appel à Projets soit programmé en 2017,
- Que le délai d'éligibilité des travaux de mises aux normes pour les JA soit porté de 2 à 5 ans,
- Que les modalités des mesures 411 soient harmonisées entre les deux PDR LR et MP.

Délibéré à Mende, le 21 février 2017,

La Présidente,
Christine VALENTIN

